

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 juin 2014

Sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre HESTIN, Maire

Nombre de membres du Conseil Municipal : 15

14 conseillers en fonction : Abt Sabine, Anstett Hervé, Conreaux Nicolas, Ducrocq David, Engler Sandra, Feil Patrick, Félix Sophie, Frécharde Jean-Luc, Gnaedig Jacques, Herment Jean-Pierre, Hestin Jean-Pierre, Jehel Jocelyne, Leisy Pierre, Willemin Armelle

10 conseillers présents

Conseillers excusés : Hervé ANSTETT (procuration à Jocelyne FRECHARD/JEHEL), Nicolas CONREAUX, Jacques GNAEDIG, Armelle Willemin (procuration à Jean Luc Frécharde)

2014 59°) DELEGUES ET SUPPLEANTS DU CONSEIL A ELIRE EN VUE DES ELECTIONS SENATORIALES

Commune de moins de 1000 habitants, RLF doit élire au sein de son conseil municipal trois délégués et trois suppléants qui siégeront en tant que grands électeurs pour élire les sénateurs en septembre prochain. Le maire rappelle les modalités de cette élection et fait part des candidatures reçues. Il demande si d'autres candidatures sont à prendre en compte. En l'absence d'autres candidatures, les candidats sont présentés par liste et le conseil invité à voter à bulletin secret:

Liste titulaires :

- Jean-Pierre Hestin
- Armelle Willemin
- Hervé Anstett

Liste suppléants (par ordre décroissant d'âge) :

- Jocelyne Jehel
- Patrick Feil
- Pierre Leisy

Sans débat et au scrutin secret sont élus dans l'ordre :

En tant que délégués du conseil municipal :

- **Jean-Pierre Hestin**
- **Armelle Willemin**
- **Hervé Anstett**

En tant que suppléants (par ordre décroissant d'âge) :

- **Jocelyne Jehel**
- **Patrick Feil**
- **Pierre Leisy**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
Suivent les signatures au registre

Pour copie conforme certifiée
ROMBACH-LE-FRANC, le 21 juin 2014
Le Maire

Jean-Pierre HESTIN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 juin 2014

Sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre HESTIN, Maire

Nombre de membres du Conseil Municipal : 15

14 conseillers en fonction : Abt Sabine, Anstett Hervé, Conreaux Nicolas, Ducrocq David, Engler Sandra, Feil Patrick, Félix Sophie, Frécharde Jean-Luc, Gnaedig Jacques, Herment Jean-Pierre, Hestin Jean-Pierre, Jehel Jocelyne, Leisy Pierre, Willemin Armelle

10 conseillers présents

Conseillers excusés : Hervé ANSTETT (procuration à Jocelyne FRECHARD/JEHEL), Nicolas CONREAUX, Jacques GNAEDIG, Armelle Willemin (procuration à Jean Luc Frécharde)

2014 60°) AMENAGEMENTS DE LA ROUTE LPV-RLF

Dans le cadre de l'aménagement de la liaison Lièpvre-Rombach, le conseil municipal a proposé au conseil de Lièpvre la création d'une commission d'élus de LPV et de RLF. Par courrier du 10 juin 2014, le maire de LPV fait part d'un devis de travaux pour modifier les rampants des plateaux surélevés. Il souhaite que le CM de RLF « étudie la possibilité d'une intervention financière » de la collectivité de RLF.

Considérant :

- d'une part que ces travaux urgents doivent s'inscrire dans la perspective plus large de l'amélioration, pour des raisons de sécurité des usagers, de la liaison RLF-LPV
- d'autre part que ces travaux, touchant à la modification d'installations créées sous l'impulsion du conseil municipal de LPV, n'ont pas, en principe, à être supportés par les finances de RLF,

le maire demande au conseil de se prononcer et propose la rédaction de la réponse au maire de LPV.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Approuve la réponse à faire à M. le Maire de Lièpvre appuyant le besoin d'entreprendre les travaux proposés mais ne donnant pas suite à la demande de financement.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
Suivent les signatures au registre

Pour copie conforme certifiée
ROMBACH-LE-FRANC, le 21 juin 2014
Le Maire

Jean-Pierre HESTIN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 juin 2014

Sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre HESTIN, Maire

Nombre de membres du Conseil Municipal : 15

14 conseillers en fonction : Abt Sabine, Anstett Hervé, Conreaux Nicolas, Ducrocq David, Engler Sandra, Feil Patrick, Félix Sophie, Frécharde Jean-Luc, Gnaedig Jacques, Herment Jean-Pierre, Hestin Jean-Pierre, Jehel Jocelyne, Leisy Pierre, Willemin Armelle

10 conseillers présents

Conseillers excusés : Hervé ANSTETT (procuration à Jocelyne FRECHARD/JEHEL), Nicolas CONREAUX, Jacques GNAEDIG, Armelle Willemin (procuration à Jean Luc Frécharde)

2014 61°) AMENAGEMENT DES RYTHMES SCOLAIRES AU SEIN DE L'ECOLE PRIMAIRE LPV-RLF

Pour la rentrée scolaire 2014, de nouveaux horaires de rentrée et de sorties des classes ont été proposés et avalisés par le rectorat. Or, il s'avère que ces horaires qui devaient s'inscrire dans une harmonisation intercommunale, sont maintenant l'objet d'aménagements différents suivant les écoles de la vallée.

Par ailleurs, ils sont le résultat de compromis entre les intérêts des différents acteurs mais amènent à un dévoiement important des objectifs de la réforme des rythmes scolaires, réduisant la pause méridienne à une heure et concentrant l'activité pédagogique en début d'après midi.

Enfin, l'association des maires du haut Rhin, lors de son AG du 13 juin 2014, a adopté à l'unanimité une motion demandant à ce que les municipalités restent en 2014 libres d'appliquer cette réforme scolaire.

Afin de revenir à un meilleur respect du rythme chrono biologique de l'enfant au cours de la journée et avant d'aborder ce rythme au cours de la semaine, et considérant l'accord unanime des autres maires du VA (en particulier celui de LPV) et l'avis favorable du CSCVA en charge des activités périscolaires, le maire propose que la pause méridienne soit allongée jusqu'à 13h40 (au lieu de 13h20). L'horaire de sortie des classes l'AM serait par conséquent inchangé.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins 3 abstentions (Sandra Engler, David Ducrocq, Sophie Félix)

Approuve la proposition de rallongement de la pause méridienne
Recommande l'envoi conjoint (LPV/RLF) d'un courrier à madame la directrice académique
Demande à ce que cette proposition soit faite dès le prochain conseil d'école, le 24 juin 2014.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
Suivent les signatures au registre

Pour copie conforme certifiée
ROMBACH-LE-FRANC, le 21 juin 2014
Le Maire

Jean-Pierre HESTIN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 juin 2014

Sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre HESTIN, Maire

Nombre de membres du Conseil Municipal : 15

14 conseillers en fonction : Abt Sabine, Anstett Hervé, Conreaux Nicolas, Ducrocq David, Engler Sandra, Feil Patrick, Félix Sophie, Frécharde Jean-Luc, Gnaedig Jacques, Herment Jean-Pierre, Hestin Jean-Pierre, Jehel Jocelyne, Leisy Pierre, Willemin Armelle

10 conseillers présents

Conseillers excusés : Hervé ANSTETT (procuration à Jocelyne FRECHARD/JEHEL), Nicolas CONREAUX, Jacques GNAEDIG, Armelle Willemin (procuration à Jean Luc Frécharde)

2014 62°) DESIGNATION D'UN CONSEILLER, MEMBRE DU CA DE LA RIT

En remplacement de Martial Clément démissionnaire, il convient de désigner un représentant du conseil municipal au CA de la RIT. Jean Luc Frécharde se déclare candidat. En l'absence d'autre candidature, le maire propose un vote à main levée.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité
Désigne Jean-Luc Frécharde comme représentant du conseil au CA de la RIT

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
Suivent les signatures au registre

Pour copie conforme certifiée
ROMBACH-LE-FRANC, le 21 juin 2014
Le Maire

Jean-Pierre HESTIN